

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 Décembre 2018

Référence
2018-21

Objet de la délibération
Validation du plan de financement projet Bistrots de Pays 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	16	18

Date de la convocation
13/12/2018

Vote
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2018 et le 19 Décembre à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphane EMERAUX, Jacky GILLET, Bernard GUY, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Stéphane MARTINELLI, Nicolle PENSEE, Bernadette RETOURNARD, Jean-Yves ROY.

PROCURATIONS : Michel MENET à Stéphane MARTINELLI, Christophe LIMAUX à Bernard GUY

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Laurent MARRAS, Marie-France JOFFROY, Christophe LIMAUX, Denis MAILLOT, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Yvette ROSSIGNEUX, Françoise TRELAT VALLON, Patrick VIARD, Mariette VOILLLOT, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Validation du plan de financement projet Bistrots de Pays 2019

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

CONSIDERANT l'alinéa 4 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que l'une des missions du Pays de Chaumont est « d'animer et promouvoir des marques territoriales de type « Petites Cités de Caractère » ou « Bistrots de Pays »

CONSIDERANT que « Le Comité Syndical ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice (plus de la moitié) s'apprécie à l'ouverture de la séance. Si, à la suite du départ de délégués au cours de la séance, le quorum n'est plus atteint, l'examen des questions à l'ordre du jour qui n'ont pu faire l'objet d'une délibération est reporté à une prochaine séance. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième réunion a lieu dans un délai maximum de quinze jours. Les délibérations prises au cours de cette deuxième réunion sont valables quel que soit le nombre de voix représentées (article L.2121-17). »

CONSIDERANT l'annulation du Comité Syndical du 13 décembre 2018, faute de quorum, et la convocation

d'une deuxième réunion pour le 19 décembre 2018 sans nécessité de quorum,

CONSIDERANT l'accord d'utilisation et de distribution de la marque Bistrots de Pays® du 1er octobre 2013

CONSIDERANT le projet d'animation 2019 des Bistrots de Pays « Cultur'O'Bistrot » qui comprendra des animations culturelles (« Les Goûters de l'Histoire » avec les Frères Petitpierre et « Le mets des mots » de la compagnie Théarto) ainsi que des actions de communication et de promotion (réalisation de goodies, encarts publicitaires...) et l'élargissement du réseau,

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter les subventions publiques conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	
Audit qualité	1 000 €	Région (16%)	2 023,04 €
Animations	6 425 €	LEADER (64%)	8 092,16 €
Communication / Promotion	5 219 €	Autofinancement (20%)	2 528,80 €
TOTAL	12 644 €		12 644 €

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° D'approuver le projet faisant l'objet de la demande de subvention FEADER,
- 2° D'approuver le plan de financement du projet,
- 3° D'autoriser le président ou représentant légal à faire le nécessaire pour solliciter des subventions et à signer tous documents afférents,
- 4° De s'engager à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI

